

Les syndicats ouvriers, les premiers, se sont efforcés de répartir également les conséquences du chômage, par la distribution d'allocations de chômage dont tous les syndicats doivent faire les frais. Ces versements étaient indispensables à la croissance et à la puissance des syndicats. En Angleterre, les syndicats ouvriers et les sociétés de secours mutuel ont institué le régime des allocations dès le milieu du siècle dernier. De 1897 à 1907, les syndicats anglais ont distribué près de 20 millions de dollars, offrant leur protection à un million et demi de syndiqués environ.

Comme presque toutes les catégories d'assurance sociale, l'assurance-chômage a été, à l'origine, facultative. Bien qu'elle le reste en certains endroits, la plupart des grands pays ont aujourd'hui institué un régime d'assurance obligatoire et contributive, entre autres la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande, le Queensland, l'Australie, l'Italie, les Etats-Unis et plusieurs autres.

La Grande-Bretagne, qui a donné l'exemple de beaucoup d'autres formes d'assistance sociale fut la première à s'engager dans cette voie. La loi de 1911 dite National Health Act, première du genre dans le monde, constitue l'une des mesures les plus admirables, adoptées en quelque pays que ce soit, à cet égard. Elle a subi beaucoup de modifications par la suite, visant généralement à étendre plutôt qu'à restreindre les avantages que les travailleurs en retirent.

En 1935, plus de 14 millions et demi de personnes, âgées de 16 à 64 ans, bénéficiaient des assurances en Grande-Bretagne, et les chômeurs à eux seuls touchaient plus de 600 millions de dollars. Il n'est pas sans intérêt de noter, en passant, que deux des pays les plus industrialisés du monde, c'est-à-dire les Etats-Unis et le Canada, ont songé moins que tout autre à l'assurance des travailleurs. Ce n'est certes pas à l'honneur du Canada.

Il convient de mentionner une forme d'assurance sociale fort répandue aux Etats-Unis et au Canada: l'assurance personnelle contre la mort, désignée par le titre ronflant d'assurance-vie. Dans un débat comme celui-ci, il est important de mentionner cette catégorie d'assurance, car on entend souvent dire en ce pays, surtout dans les milieux de la haute finance, qu'on n'a peu ou pas besoin d'assurances sociales ou d'assurance contre le chômage au Canada, les différentes sorte d'assurances sociales privées y étant tellement répandues. Examinons donc ce domaine de l'assurance sociale et voyons quelle sécurité ou protection la prétendue assurance-vie constitue pour la population.

An fond, l'assurance-vie se divise en deux catégories: l'assurance ordinaire, souscrite en grande partie par les classes moyennes et su-

périeures, et l'assurance industrielle ou de funérailles, dont la plupart des assurés appartiennent aux classes ouvrières. Il ressort d'études effectuées aux Etats-Unis par la Metropolitan Life Insurance Company que le chiffre de la mortalité chez les travailleurs industriels âgés de 45 à 55 ans est d'environ 43 p. 100 plus élevé que dans les emplois non industriels. Quand on considère que le montant moyen des polices industrielles, seul genre d'assurance que l'ouvrier peut se payer, se fixe à environ \$200, je vous demande, monsieur l'Orateur, quelle protection cette forme d'assurance constitue pour cette catégorie de la population. Le grand inconvénient de l'assurance-vie de nos jours, c'est son prix excessif. Maxwell Stewart, dans son livre intitulé *Social Security*, affirme qu'au cours des onze années allant de 1922 à 1933 seulement 18.8 p. 100 des polices d'assurance-vie ordinaire souscrites aux Etats-Unis se sont terminées par décès ou échéance. En d'autres termes, quatre polices sur cinq ont totalement manqué leur but, et j'ose dire que la proportion a été beaucoup plus élevée au cours des huit dernières années.

Dans le domaine de l'assurance industrielle, la situation est encore pire. Comme ce genre d'assurance ne comporte pas de remboursement en cas de déchéance, ou n'en comporte que fort peu, les classes les plus pauvres de la population se voient privées de millions de dollars. Seulement 8 p. 100 des polices industrielles sont arrivées à échéance durant la période de onze ans précitée. Tous les travailleurs industriels éprouvent amèrement le besoin de sécurité sociale. Ils ne sont que trop conscients des aléas de la vie, tels que la maladie, les accidents, la perte d'emploi et la vieillesse, avec leur cortège de souffrance et de privations. Cependant, les compagnies d'assurances rédigent leurs polices de façon si obscure, et cela de propos délibéré, que l'assuré ignore ce qu'elles comportent. N'oublions pas que les polices industrielles coûtent huit fois plus cher que les polices ordinaires. En d'autres termes, l'assurance la plus extorcionnaire est réservée aux pauvres gens.

Il est juste de dire que l'assurance-vie que nous connaissons aujourd'hui, le produit de notre ère industrielle, n'accomplit pas la fonction d'assurer la sécurité économique à la masse de la population. L'assurance-vie telle qu'elle se pratique aujourd'hui, au moyen de vendeurs à haute pression qui, pour ainsi dire, forcent les gens à souscrire deux fois plus d'assurances qu'il leur faut ou qu'ils peuvent payer sans se gêner, en même temps que son coût élevé, est en train de devenir, aux yeux de beaucoup de monde, une véritable combine.

[M. Reid.]